

Edité le : 20/11/2025

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

BATIMENT ATOME
2 RUE MICHELET
BP 60249
30105 ALES Cedex .

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-167044	
Identification échantillon :	LSE2511-24417-1	
Doc Adm Client :	25D000034	Analyse demandée par : ARS DD DU GARD
N° Analyse :	00189786	N° Prélèvement : 00188336
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	BRUGUAYROLLES	Code PSV : 0000000618
Localisation exacte :	MAISON	
Dept et commune :	30 MIALET	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1676396000	Y : 3,9717407000
UGE :	2483 - ALES AGGLOMERATION - REAAL	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D2	Type Analyse : D2.CP Motif du prélèvement : CP
Nom de l'exploitant :	REAAL ALÈS AGGLOMERATION, BÂTIMENT ATOME, 2 RUE MICHELET, BP 1 59 30105 ALES Cedex	
Nom de l'installation :	BRUGUAYROLLES	Type : UDI Code : 000548
Prélèvement :	Prélevé le 18/11/2025 à 08h47 Réception au laboratoire le 19/11/2025 à 05h29 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / EL HALLAK Salim - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	
Traitemen	t : BIOXYDE DE CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 19/11/2025 à 05h29

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité

....

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11D2-CP	14.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0	25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	8.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5	9
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.93	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.98	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		#
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		#
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses physicochimiques								
Métaux								
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20	#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10	#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

